

COMMUNE DE STEINBOURG

Nombre des conseillers élus : 19

Conseillers en fonction : 19

Conseillers présents et représentés : 19

Date de la convocation : 31 mars 2026

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2026 – 20H00

Sous la présidence de Monsieur Emmanuel MULLER, Maire, étaient présents :

Marc KIM, Christine MULLER, Aurélien MOMMER, Sabine COUTURIER, Véronique CHOUDAR, David MONTIEL, Catherine SCHNEIDER, Guillaume JUNG, Samuel GAUGGEL, Romuald DURING, Sophie SCHMITTBIEL, Aurélie WILHELM, Julie RICHERT, Théo CHASSIGNEUX, Pierre CONRAD, Estelle GANTZER.

Absents excusés :

M. Cédric ROSIN qui a donné procuration de vote à M. Pierre CONRAD,
Mme Annick HOLLNER qui a donné procuration de vote à Mme Christine MULLER. Elle est entrée en séance à 20h15.

Secrétaire de séance : M. Marc KIM est désigné secrétaire de séance.

Avant de débiter la séance, une minute de silence a été respectée suite au décès de Monsieur Jean-Louis MULLER, père de Monsieur Emmanuel MULLER.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

ORDRE DU JOUR

Fonctionnement de l'assemblée

2026-028 Désignation du secrétaire de séance,
2026-029 Approbation des procès-verbaux de la séance du 17 février 2026 et du 20 mars 2026,
2026-030 Délégations données aux adjoints au Maire,
2026-031 Fonctionnement de la municipalité,
2026-032 Mise en place des commissions permanentes,
2026-033 Désignation de représentants : délégués aux organismes locaux et intercommunaux,

Urbanisme

2026-034 Droit de préemption urbain,

Finances locales

2026-035 Indemnité du Maire et des adjoints,

2026-036 Délégations consenties au Maire,

Patrimoine

2026-037 Convention du kiosque à pizza,

Divers et informations diverses

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

2026-028 – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la désignation d'un secrétaire au début de chaque réunion. Le conseiller désigné reprendra succinctement les interventions des conseillers à consigner dans un cahier à usage interne.

Le Conseil Municipal, après discussion,

Vu les articles L 2541-6 et L 2541-7 du Code général des Collectivités Territoriales applicables aux départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin,

- Décide, pour la durée du mandat, la mise en place d'un secrétariat de séance tournant entre les conseillers municipaux.

Le procès-verbal officiel sera rédigé par la secrétaire de mairie, présente à la séance.

Premier secrétaire de séance : Monsieur Marc KIM.

COMMUNE DE STEINBOURG

2026-029 - APPROBATION DES COMPTES-RENDUS DES SEANCES DU 17 FEVRIER 2026 ET 20 MARS 2026

Les membres présents reconnaissent avoir eu une copie intégrale des procès-verbaux des séances du 17 février 2026 et du 20 mars 2026 et approuvent le compte-rendu du :

- 17 février 2026 à 1 voix contre, 8 abstentions et 10 voix pour,
- 20 mars 2026 à 6 abstentions et 13 voix pour.

2026-030 – DELEGATIONS DONNEES AUX ADJOINTS AU MAIRE

Monsieur le Maire fait part des délégations données aux adjoints :

Monsieur Marc KIM

Travaux bâtiments voirie et réseaux / Patrimoine Forêt et Chasse / Cimetière

Madame Christine MULLER

Finances - Subventions - Budget - Conventions - Contrats - Comptabilité / Economie - relations entreprises et commerces / Affaires sociales / Centre Communal d'Action Sociale

Monsieur Aurélien MOMMER

Urbanisme - PLU - Patrimoine Habitat / Environnement - Développement durable - Fleurissement - Gestion des déchets / Sports et Loisirs - Evénements sportifs - Parc Récréatif / Tourisme

Madame Sabine COUTURIER

Animations / Vie Associative - relation avec les associations / Séniors / Bibliothèque - Animations culturelles / Conseil Local des Jeunes / Ecole - Affaires Scolaires

2026-031 – FONCTIONNEMENT DE LA MUNICIPALITE

Permanences hebdomadaires du Maire et des adjoints :

M. Emmanuel MULLER	Mardi après-midi
M. Marc KIM	Mardi de 11h à 12h
Mme Christine MULLER	Jeudi de 17h à 18h
M. Aurélien MOMMER	Lundi de 17h à 18h
Mme Sabine COUTURIER	Mercredi de 16h à 18h

2026-032 – MISE EN PLACE DES COMMISSIONS PERMANENTES

COMMISSION A : FINANCES et AFFAIRES SOCIALES

Finances - Subventions - Budget - Conventions - Contrats - Comptabilité / Economie - relations entreprises et commerces / Affaires sociales / Centre Communal d'Action Sociale

Responsable : Mme Christine MULLER

MM. Annick HOLLNER, Catherine SCHNEIDER, Véronique CHOUDAR, Romuald DURING, Pierre CONRAD.

COMMISSION B : TRAVAUX et PATRIMOINE

Travaux bâtiments voirie et réseaux / Patrimoine Forêt et Chasse / Cimetière

Responsable : M. Marc KIM

MM. Théo CHASSIGNEUX, David MONTIEL, Samuel GAUGGEL, Guillaume JUNG, Cédric ROSIN.

COMMISSION C : URBANISME, ENVIRONNEMENT, SPORTS ET LOISIRS

Urbanisme - PLU - Patrimoine Habitat / Environnement - Développement durable - Fleurissement - Gestion des déchets / Sports et Loisirs - Evénements sportifs - Parc Récréatif / Tourisme

Responsable : M. Aurélien MOMMER

MM. Aurélie WILHELM, David MONTIEL, Samuel GAUGGEL, Guillaume JUNG, Théo CHASSIGNEUX.

COMMISSION D : ANIMATIONS, SENIORS, VIE ASSOCIATIVE

Animations / Vie Associative - relation avec les associations / Séniors / Bibliothèque - Animations culturelles / Conseil Local des Jeunes / Ecole - Affaires Scolaires

Responsable : Mme Sabine COUTURIER

MM. Sophie SCHMITTBIEL, Julie RICHERT, Véronique CHOUDAR, Aurélie WILHELM, Romuald DURING, Annick HOLLNER, Estelle GANTZER.

Commission d'Appel d'Offres :

Président : Emanuel MULLER, Maire

COMMUNE DE STEINBOURG

Membres titulaires : MM. Marc KIM, Samuel GAUGGEL, Catherine SCHNEIDER.
Membres suppléants : MM. Annick HOLLNER, Aurélie WILHELM, Romuald DURING.

Elus responsables et délégations :

- Service technique : Marc KIM
- Sécurité : Emmanuel MULLER
- Relation avec les Entreprises : Emmanuel MULLER
- Animations Conseil Local des Jeunes et Activités Séniors : Annick HOLLNER
- Communication : Annick HOLLNER

Association « Schneller von Steiweri »

Emmanuel MULLER
Annick HOLLNER

Après délibération et vote, les membres de chaque commission sont élus à l'unanimité.

2026-033 – DESIGNATION DE REPRESENTANTS : DELEGUES AUX ORGANISMES LOCAUX ET INTERCOMMUNAUX

Le Conseil Municipal est appelé à désigner les délégués auprès des organismes communaux et externes.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité désigne :

- Délégués auprès des organismes communaux :

Association foncière :

Président : Emmanuel MULLER

Membres titulaires : MM Romuald DURING, Catherine SCHNEIDER, Véronique CHOUDAR

Membres suppléants : MM. Théo CHASSIGNEUX, Aurélie WILHELM.

Centre Communal d'Action Sociale :

Président : Emmanuel MULLER

Membres titulaires : MM. Christine MULLER, Catherine SCHNEIDER, Sophie SCHMITTBIEL, Annick HOLLNER.

Commission Communale des Impôts Directs : 24 membres extérieurs désignés par la Commune et transmis à la Direction Régionale des Finances Publiques du BAS-RHIN. Parmi ces 24 propositions, 6 commissaires titulaires et 6 suppléants seront désignés par les Finances Publiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser la liste de 24 noms :

Marcel THOMANN	Monique MOMMER
Anne-Marie FIRDION - HOLSTEIN	Jimmy EHRMANN
Pierre CONRAD	Bernard NIOBEY
Bernard ANDRES-KUHN	Mathieu DECKER
Claude MINNI	Claude EHRMANN
Charles OTT	Mireille KILHOFFER
Bernard HUFSCMITT	Bernard BERGANTZ
Lucie GRUSS	David FISCHER
Paul KAUSS	Roger EBERT
Catherine SCHNEIDER	René STEIN
René MUCKENSTURM	Thierry HOLTZ
Robert HOLLNER	Régis KAUSS

COMMUNE DE STEINBOURG

- Représentants de la commune au sein des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale :
Monsieur le Maire propose de désigner les délégués titulaires et suppléants du Conseil Municipal au sein des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, des syndicats et des autres organismes dont la commune est membre.

Après délibération, le Conseil Municipal désigne en tant que délégués communaux :

SDEA

Délégué titulaire : Marc KIM

Délégué suppléant : Aurélien MOMMER

CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SECURITE et de PREVENTION de la DELINQUANCE

Délégué titulaire : Emmanuel MULLER

Délégué suppléant : Christine MULLER

GROUPEMENT D'ACTION SOCIAL du PERSONNEL / CNAS

Délégué titulaire : Sabine COUTURIER

Délégué suppléant : Julie RICHERT

CORRESPONDANT DEFENSE

Délégué titulaire : Emmanuel MULLER

Délégué suppléant : Samuel GAUGGEL

CORRESPONDANT TOURISME

Délégué titulaire : Aurélien MOMMER

Délégué suppléant : Guillaume JUNG

Association ADRESS - desserte ferroviaire

Délégué titulaire : Christine MULLER

Délégué suppléant : Sabine COUTURIER

COMMUNES FORESTIERES

Délégué titulaire : Marc KIM

Délégué suppléant : Guillaume JUNG

SMITOM

Délégué titulaire : Aurélien MOMMER

Délégué suppléant : David MONTIEL

PLUI

Délégué titulaire : Emmanuel MULLER

Délégué suppléant : Aurélien MOMMER

URBANISME

2026-034 – DROIT DE PREEMPTION URBAIN

- Déclaration d'intention d'aliéner reçue le 18/02/2026
Vente d'un terrain avec immeuble rue d'Ernolsheim – 19.62 ares – zonage U
- Déclaration d'intention d'aliéner reçue le 13/03/2026
Vente d'un terrain avec immeuble rue de la Rondelle – 8.63 ares – zonage UB

COMMUNE DE STEINBOURG

Le Conseil Municipal, après délibération et vote décide à l'unanimité de ne pas intervenir dans ces ventes.

FINANCES LOCALES

2026-035 – INDEMNITE DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions à verser au Maire et aux adjoints.

Il est précisé que ces indemnités couvrent les frais engagés par les élus dans l'exercice de leurs fonctions. Des arrêtés municipaux préciseront les délégations de fonctions aux adjoints.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L2123-20 à L2123-24,

Vu le décret n° 2022-994 du 7 juillet 2022 revalorisant l'indice brut terminal de la fonction publique depuis le 1^{er} juillet 2022,

Vu le budget communal,

Considérant que lorsque le Conseil Municipal est renouvelé, les indemnités de ses membres, à l'exception de l'indemnité du Maire, sont fixées par délibération. Cette délibération intervient dans les trois mois suivant l'installation du Conseil Municipal,

Considérant que toute délibération du Conseil Municipal concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres, à l'exception du Maire, est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux autres membres du Conseil Municipal,

Considérant que les assemblées délibérantes sont tenues de fixer les indemnités de fonctions des élus concernés dans la limite des taux maxima prévus par la loi,

Considérant que le Maire va percevoir une indemnité de fonction fixée à un taux maximal de par la loi et que le Conseil Municipal n'a pas à délibérer sur ce taux et ne peut de lui-même la diminuer,

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction des maires et des adjoints et l'invite à délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- que le montant des indemnités de fonction du Maire et des adjoints est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par l'article L 2123-23 du code général des collectivités territoriales, fixé aux taux suivants à compter du 20 mars 2026 :

- Maire : 55,7 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- 1^{er} adjoint : 21,38 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- 2^{ème} adjoint : 21,38 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- 3^{ème} adjoint : 21,38 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- 4^{ème} adjoint : 21,38 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,

- que l'ensemble de ces indemnités ne dépasse pas l'enveloppe globale prévue aux articles L 2123-22 à L 2123-24 du code général des collectivités territoriales,
- que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement,
- de porter au budget communal les crédits nécessaires.

INDEMNITES ALLOUEES

Le tableau récapitulatif des indemnités versées par la commune aux élus d'établit comme suit :

Nom – Prénom	Qualité	Taux indice terminal	Indemnité brute mensuelle
Emmanuel MULLER	Maire	54,02 %	2 220,50 €
Marc KIM	Adjoint au Maire	20,74 %	852,52 €
Christine MULLER	Adjointe au Maire	20,74 %	852,52 €

COMMUNE DE STEINBOURG

Aurélien MOMMER	Adjointe au Maire	20,74 %	852,52 €
Sabine COUTURIER	Adjoint au Maire	20,74 %	852,52 €
Annick HOLLNER	Conseillère municipale	4,24 %	174,29 €

2026-036 – DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE

A. Un certain nombre de délégations peuvent être données au Maire pendant la durée de son mandat (31 points).

Il est proposé de donner au Maire les délégations suivantes :

- 1- 3° De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article [L. 1618-2](#) et au a de l'article [L. 2221-5-1](#), sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- 2- 4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 3- 5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 4- 6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 5- 7° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 6- 8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 7- 9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 8- 10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 9- 16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants et de 5 000 € pour les communes de 50 000 habitants et plus ;
- 10- 20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 150 000 € par an ;
- 11- 24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
- 12- 26° De demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions ;
- 13- 27° De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;

En cas d'empêchement ou d'absence du Maire cette délégation pourra être, par décision du Maire, déléguée au premier adjoint au Maire.

Les décisions du Maire sont soumises aux mêmes règles que les délibérations portant sur les mêmes objets. Monsieur le Maire rendra compte des délégations exercées.

B. Autres délégations :

- Au cas où les intérêts du Maire se trouvent en opposition avec ceux de la commune, le Conseil Municipal doit désigner un autre de ses membres pour représenter la commune dans les contrats ou en justice.
- Une délégation de signature, au cas où le Maire est demandeur dans le cadre d'une autorisation d'urbanisme, doit également être donnée à un autre représentant au nom de la commune.

COMMUNE DE STEINBOURG

Au cours du mandat les délégations données peuvent être élargies ou réduites par délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à 18 voix pour et une abstention d'attribuer à Monsieur le Maire l'ensemble des délégations nommées.

PATRIMOINE

2026-037 – CONVENTION DU KIOSQUE A PIZZA

Une modification de la convention existante doit être faite afin d'inclure un indice IRL, pour procéder à une reconduction tacite avec réactualisation annuelle des loyers.

Le Conseil Municipal, après délibération et vote unanime, décide :

- d'inclure un indice IRL dans la convention actuelle,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

DIVERS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Mur d'enceinte du cimetière communal

Monsieur Marc KIM explique que les travaux de réfection du mur d'enceinte du cimetière communal ont encore été décidés par l'ancienne mandature.

L'entreprise Diebolt, Marmoutier a été retenue pour effectuer les travaux. Dans un premier temps, un mur en agglos a été monté. Celui-ci sera habillé d'anciennes pierres de taille ce qui représente un travail manuel considérable (il faut compter 7 jours pour un côté du mur).

Des couvertines seront également posées et le jointage des pierres va être réalisé.

Les travaux seront finis fin du mois.

- Dépôt sauvage près de la société TITI – au niveau du chemin le long de l'autoroute

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a déposé plainte auprès de la gendarmerie suite au dépôt sauvage de 30 plaques d'amiante le long du chemin de l'autoroute.

Une enquête sera menée par la gendarmerie. L'enlèvement étant à la charge de la commune (à voir pour une intervention par une société).

Monsieur Samuel GAUGGEL demande si l'intervention ne pourrait pas se faire en interne. La déchetterie accepte l'amiante à condition que les plaques soient entièrement filmées et protégées (à voir avec le service technique si l'un des agents est doté d'une formation).

Monsieur Romuald DURING demande si les caméras fonctionnent et s'il n'y a pas possibilité de les visionner.

Monsieur Emmanuel MULLER leur répond que l'on va se renseigner.

- Petite chapelle – rue de la Chapelle

Une nouvelle fois le toit de la petite chapelle a été arraché par le passage d'un camion.

Les riverains proposent la mise en place d'une signalétique « sens interdit » sauf pour les riverains.

Quelques possibilités à étudier : idem rue de la Zorn.

MM. MULLER et KIM se rendront sur place afin de trouver la solution adéquate.

- Eclairage public

Une nouvelle modification de l'allumage de l'éclairage public a été mise en place, à savoir : 00h00 – 5h00

Cette modification a été revue en fonction du premier et du dernier train (soit une rallonge de 30 minutes le matin et 1 heure, le soir).

- Distributeur des billets automatique

Le projet a été mis à l'arrêt pour le moment.

Suite au Conseil d'école, le problème de sécurité, le plan Vigipirate et l'abri enfants / parents a également été soulevé.

Monsieur Emmanuel MULLER signale que le projet avait déjà été engagé par l'ancienne mandature.

L'ordre de service pour la maçonnerie a été donné à l'entreprise STARK, Minversheim.

Les portes blindées ont déjà été commandées auprès des entreprises BRINKS et son sous-traitant ITS.

Si la commune se rétracte, des indemnités devront être versées aux Entreprises.

Une réflexion pour une solution alternative devra être menée.

Le coût de l'installation s'élève à environ 30 000 € auquel s'ajoute un loyer mensuel en fonction des retraits d'environ 1 300 €.

COMMUNE DE STEINBOURG

Monsieur Emmanuel MULLER informe les conseillers que le débit de tabac avait aussi étudié une installation de distributeur. Mais le projet a été abandonné pour des raisons de sécurité.

Monsieur David MONTIEL propose de communiquer ces montants afin d'être transparents avec les citoyens.

M. Emmanuel MULLER affirme que la communication sera faite dans le prochain Actu communale et qu'une étude sera menée afin de porter le bon choix pour les administrés.

- Problème de stationnement rue du Coin

Monsieur Romuald DURING fait part de problèmes de stationnement rue du Coin. Il demande si la commune pourrait trouver une nouvelle réglementation, et peut être opter pour un stationnement sur seulement un côté de la rue.

- Problème de stationnement place de la Liberté

Monsieur Samuel GAUGGEL fait également savoir qu'il y a des problèmes de stationnement place de la Liberté. Deux campings cars stationnement actuellement de façon régulière sur cette place et il y a une activité de revente professionnelle de véhicules.

- Travaux de mise aux normes handicapés au Refuge La Pépinière

Monsieur Marc KIM informe les conseillers que des travaux de mise aux normes sont actuellement entrain d'être réalisés au Refuge La Pépinière.

Un point sera effectué prochainement.

- Emploi communal pour la période estivale

Monsieur Marc KIM fait part aux conseillers qu'en raison de l'approche de la saison estivale, un entretien d'embauche a été passé pour renforcer l'équipe technique (emploi à temps plein).

- Panne de la chaudière du club-house – route de Saverne

Monsieur Pierre CONRAD informe les conseillers que la chaudière du club-house du foyer vestiaires -route de Saverne est tombée en panne.

L'entreprise STOLZ, Hattmatt a effectué les réparations.

- Nouveau secrétaire

Monsieur Pierre CONRAD demande la date de prise de poste du nouveau secrétaire.

Monsieur Emmanuel MULLER lui répond que Monsieur Yann ROUSSEL prendra ses fonctions à temps complet à partir du 4 mai 2026.

- Page Facebook

La page Facebook sera créée avec un administré de la commune pour éviter le problème rencontré actuellement et assurer une continuité avec la prochaine équipe municipale.

Monsieur Aurélien MOMMER fait part aux conseillers que Facebook a renforcé sa politique de sécurité Une personne physique doit être nommée pour la création d'un nouveau compte. Le problème est en cours de réflexion et la page sera bientôt rétablie.

Séance close à 21H19

Prochaine séance du Conseil Municipal : vendredi 29 mai 2026

COMMUNE DE STEINBOURG

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 AVRIL 2026 FEUILLET DE CLOTURE

Sous la présidence de Monsieur Emmanuel MULLER, Maire, étaient présents :

Marc KIM, Christine MULLER, Aurélien MOMMER, Sabine COUTURIER, Véronique CHOUDAR, David MONTIEL, Catherine SCHNEIDER, Guillaume JUNG, Samuel GAUGGEL, Romuald DURING, Sophie SCHMITTBIEL, Aurélie WILHELM, Julie RICHERT, Théo CHASSIGNEUX, Pierre CONRAD, Estelle GANTZER.

Absents excusés :

M. Cédric ROSIN qui a donné procuration de vote à M. Pierre CONRAD,
Mme Annick HOLLNER qui a donné procuration de vote à Mme Christine MULLER

Secrétaire de séance : Marc KIM est désigné secrétaire de séance.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

ORDRE DU JOUR

Fonctionnement de l'assemblée

- 2026-028 Désignation du secrétaire de séance,
- 2026-029 Approbation des procès-verbaux des séances du 17 février 2026 et du 20 mars 2026,
- 2026-030 Délégations données aux adjoints au Maire,
- 2026-031 Fonctionnement de la municipalité,
- 2026-032 Mise en place des commissions permanentes,
- 2026-033 Désignation de représentants : délégués aux organismes locaux et intercommunaux,

Urbanisme

- 2026-034 Droit de préemption urbain,

Finances locales

- 2026-035 Indemnité du Maire et des adjoints,
- 2026-036 Délégations consenties au Maire,

Patrimoine

- 2026-037 Convention du kiosque à pizza,

Divers et informations diverses

Signatures :

Emmanuel MULLER, Maire		Marc KIM, Secrétaire de séance	
---------------------------	--	-----------------------------------	--